

## **Conditions Générales de Vente - Elipsys SRL**

### **\*\*Article 1 - Champ d'application\*\***

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les ventes, prestations de services, devis et conventions conclues par Elipsys SRL, société à responsabilité limitée ayant son siège social en Belgique, à l'exclusion de toutes autres conditions émanant du client, sauf acceptation écrite expresse de la part d'Elipsys. Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions et les accepte sans réserve, dès la validation de la commande ou de la signature du contrat. Les dispositions particulières d'une convention prévalent sur les présentes conditions si elles y dérogent explicitement.

### **\*\*Article 2 - Engagement des parties\*\***

Elipsys et le client s'engagent à collaborer activement pour assurer la bonne exécution du contrat. Chaque partie s'engage à signaler sans délai toute difficulté susceptible d'entraver la réalisation du projet ou la fourniture des services. Toute modification demandée par le client pendant l'exécution du contrat pourra entraîner une adaptation des délais et une révision des prix, qui devra faire l'objet d'un accord écrit.

### **\*\*Article 3 - Conditions financières et de paiement\*\***

Les prix indiqués dans les devis, offres ou contrats sont exprimés en euros, hors TVA. Ils peuvent faire l'objet d'une indexation annuelle automatique au 1er janvier de chaque année, sur base de l'indice santé publié par le SPF Économie. Sauf mention contraire, toutes les factures sont payables à leur échéance. En cas de retard de paiement, un intérêt de retard de 1 % par mois entamé sera appliqué, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 10 % sur les montants impayés, avec un minimum de 25 euros.

Les prestations effectuées en dehors des heures ouvrables (de 19h à 7h, les week-ends et jours fériés) pourront être facturées à un tarif majoré de 150 % à 200 %. Tout matériel fourni par Elipsys reste sa propriété jusqu'à paiement intégral de la facture correspondante. Le transfert des risques s'opère au moment de la livraison au client.

### **\*\*Article 4 - Propriété intellectuelle\*\***

Sauf disposition contraire, Elipsys conserve l'entière propriété intellectuelle des créations, développements, codes sources, designs, documents et livrables réalisés dans le cadre de ses prestations. Le client ne dispose que d'un droit d'utilisation limité, non-exclusif, non-cessible, pour ses besoins internes. Aucun transfert de propriété ne peut être considéré comme implicite. Elipsys conserve en outre la propriété de ses méthodes, outils, savoir-faire et modèles utilisés.

### **\*\*Article 5 - Confidentialité\*\***

Chaque partie s'engage à ne divulguer aucune information confidentielle reçue de l'autre partie, pendant toute la durée du contrat et pendant une durée de trois (3) ans après son expiration. Sont considérées comme confidentielles toutes les informations techniques,

commerciales ou stratégiques, qu'elles soient orales ou écrites, relatives aux activités ou aux clients de l'autre partie.

**\*\*Article 6 - Protection des données (RGPD)\*\***

Elipsys agit en qualité de sous-traitant lorsque des données à caractère personnel sont traitées dans le cadre de ses prestations. Le client demeure le responsable de traitement au sens du Règlement (UE) 2016/679. Elipsys s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles raisonnables afin de garantir la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données traitées.

**\*\*Article 7 - Responsabilité\*\***

Elipsys est tenue à une obligation de moyens. En cas de dommage, sa responsabilité est strictement limitée au quart du montant total facturé au client au cours des six (6) mois précédant le fait générateur, avec un plafond de 30.000 euros. Sont expressément exclus : les dommages indirects, les pertes de données, les pertes de chiffre d'affaires, de clientèle, d'image ou de bénéfices, ainsi que les préjudices dus à un manque de collaboration du client.

**\*\*Article 8 - Force majeure\*\***

Tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur à la volonté des parties, empêchant l'exécution normale du contrat, est considéré comme cas de force majeure. Les obligations sont suspendues pendant toute la durée de l'empêchement. Si celui-ci persiste au-delà de soixante (60) jours, chaque partie pourra résilier le contrat sans indemnité.

**\*\*Article 9 - Non-sollicitation\*\***

Le client s'engage, pendant toute la durée du contrat et pendant une durée de douze (12) mois suivant son expiration, à ne pas solliciter, recruter ou employer, directement ou indirectement, un collaborateur d'Elipsys ayant participé au projet. En cas de violation, une indemnité forfaitaire de 25.000 euros sera due.

**\*\*Article 10 - Annulation de commande\*\***

Toute commande annulée par le client, sauf cas de force majeure, entraînera une indemnité forfaitaire de cinquante pour cent (50 %) du montant total de la commande. Si une partie des prestations a déjà été réalisée, son coût reste pleinement exigible.

**\*\*Article 11 - Clause de suspension des prestations pour non-paiement\*\***

En cas de non-paiement total ou partiel d'une facture à son échéance, Elipsys SRL se réserve le droit de suspendre immédiatement et sans préavis l'exécution de ses prestations, l'accès aux services en ligne, ainsi que tout support technique, et ce, jusqu'à régularisation complète des montants dus.

Cette suspension ne pourra en aucun cas être considérée comme une rupture abusive du contrat ou donner lieu à une quelconque indemnité au profit du client.

Les échéances contractuelles sont maintenues pendant la période de suspension, et Elipsys SRL se réserve le droit de résilier le contrat après mise en demeure restée sans effet pendant quinze (15) jours.

Tous frais éventuels liés à la reprise des prestations après suspension (réactivation, remise en ligne, etc.) pourront être facturés au client.

**\*\*Article 12 - Droit applicable et juridiction compétente\*\***

Le droit belge est seul applicable. En cas de litige relatif à la validité, l'exécution ou l'interprétation du contrat, les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Liège sont seuls compétents.

**\*\*Article 13 - Dispositions finales\*\***

La nullité d'une clause des présentes conditions n'affecte pas la validité des autres stipulations. Toute renonciation à l'application d'une clause ne sera effective que par écrit. Les présentes conditions générales prévalent sur toute version antérieure et constituent l'accord complet entre les parties.